

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 octobre 2014
(le compte rendu complet peut être consulté en mairie)

Présents : Jean Pierre GUILLERET - Gilbert TACHON - Sylvie MALESTROIT - Guy ETIENNE – Philippe BIDAN – Angélique ROUTIER - Robert JAMBIN - Paulette GICQUEL - Martine VALLEE - Benoît JAN – Stéphane FOUCAULT – Hervé LE DOUCEN – Katia HUE – Lynda LE PORS - Gwenaëlle PESTEL – Armand BIDAN - André LE TINNIER – Patricia CHOUPEAUX - Stéphanie LE BARS

Secrétaire de séance : Benoît JAN

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 3 septembre est approuvé à l'unanimité.

AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA CROIX JARTEL

1°) - Lot assainissement : avenant n° 2

Pour prolonger le chemin piétonnier sur le secteur de « La Pie », un avenant HT de 8 750 € va être signé avec la SEEG.

2°) - Pose de prises sur candélabres

Le Conseil Municipal décide de limiter les illuminations à 5 points (2 à l'enfer ; 2 à La Cigogne et 1 à l'angle de la Rue des Tilleuls) et prévoit un budget de 3 000 € HT pour l'acquisition des illuminations.

3°) – Sous-traitance de la signalisation horizontale et verticale de la tranche ferme

La signalisation horizontale et verticale va être sous-traitée par EUROVIA à EIFFAGE pour un montant HT DE 23 308 €.

CREATION D'UN TRONCON DE RESEAU D'EAUX PLUVIALES RUE DES BRUYERES

La création d'un réseau d'eaux pluviales avec récupération des grilles existantes, entre la « rue du Vieux Manoir » et « la Place de l'Eglise », est confiée à la SEEG pour un montant HT de 14 070 €.

ASSAINISSEMENT

1°) - Accord de programmation de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne propose d'accompagner financièrement la collectivité et propose un projet d'accord de programmation pour les travaux pluriannuels visant à répondre aux besoins du milieu récepteur.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, décide d'engager les travaux prévus dans l'accord de programmation.

2°) – Consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux

Le Conseil Municipal décide de passer un marché de maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics pour la réalisation d'un programme de travaux estimé à 835 000 €.

3°) - Tarifs 2015

Le Conseil Municipal fixe la part « collectivité » de la redevance assainissement comme suit :

Abonnement : 16,47 €	Le m ³ : 1,189 €
----------------------	-----------------------------

La part de la « société fermière », qui évolue conformément au contrat d'affermage, sera de :

Abonnement : 26,31 €	Le m ³ : 0,957 €
----------------------	-----------------------------

EMPRUNT

Un emprunt de 600 000 € va être contracté auprès du Crédit mutuel de Bretagne pour financer les travaux d'aménagement des rues et le programme de voirie 2014.

DEVENIR DE LA MAISON ACQUISE AUX CONSORTS LE CORRE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à la démolition de la maison acquise aux Consorts LE CORRE, implantée en zone UL du PLU

TAXE D'AMENAGEMENT

Le Conseil Municipal décide de maintenir sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1 % et d'accorder les exonérations suivantes

- Les commerces d'une superficie de vente inférieure à 400 m²
- Les abris de jardins d'une surface inférieure à 20 m², soumis à déclaration préalable ; les abris de jardin d'une surface pouvant aller jusqu'à 40 m² lorsqu'ils sont réalisés dans une zone U du PLU en extension d'une construction existante, soumis à déclaration préalable.
- Dans la limite de 50 % de leur surface, les locaux d'habitation qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt à taux zéro

INTERVENTION DES ANIMATEURS DE L'ACSE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2014-2015

Le Conseil Municipal décide de poursuivre les interventions des animateurs sportifs de l'ACSE pour l'année scolaire 2014/2015.

La participation financière demandée à la commune, est calculée sur les bases suivantes :

- Cotisation annuelle 30 €
- Prix de l'heure d'intervention animation 17 €
- Prix de l'heure d'intervention administrative 17 €

FILM DOCUMENTAIRE

Dans le cadre du mois du film documentaire, 4 courts métrages sur la guerre 14/18 seront diffusés le vendredi 21 novembre 2014, à 20 H 30, à la salle Athéna .Le prix des entrées est fixé à 4 €

ETANG DE BEAULIEU – CLASSIFICATION

Le Conseil Municipal décide, après concertation avec les membres de la société de pêche de Loudéac et le garde pêche, de classer l'étang de Beaulieu en catégorie 2, ce qui permet d'y pêcher du 1^{er} au 26 janvier et du 1^{er} mai au 31 décembre.

COMPTE RENDU DES ACHATS DE MATERIEL – VIDEOPROJECTEUR ET TABLEAU D'AFFICHAGE

Monsieur Le Maire rend compte des achats de matériel acceptés lors de la réunion du Conseil Municipal du 3 septembre :

Matériel	Fournisseurs	Prix TTC
Vidéoprojecteur Mairie	UGAP	733.20 €
Tableau affichage salle des sports	NATHIS	2 268.00 €

CADASTRE – MISE A JOUR DES SECTIONS DU BOURG

Certains plans cadastraux en notre possession sont de mauvaise qualité et ne nous permettent pas de les exploiter correctement pour répondre notamment aux demandes des usagers, de nos divers prestataires lors de travaux. Nous constatons régulièrement des discordances entre feuilles cadastrales contiguës, des discordances entre la vue aérienne et le plan, des bandes de terrain sans propriétaire défini, des voies non matérialisées, ...).

Au vu de ces faits, le Conseil Municipal sollicite un remaniement du plan cadastral du bourg.

CONVENTION DENEIGEMENT

Le Conseil Municipal confie les éventuels travaux de déneigement à l'aide d'un tracteur équipé d'une lame à M. LE JOLY Gilles.

CURAGE DES DOUVES

Le Conseil Municipal confie les travaux de voirie à effectuer avec un tractopelle et un camion à CTR TRAVAUX